OPPORTUNITE DE L'URBANISATION DU DOMAINE SART TILMAI

BOURGMESTRE D'ANGLEUR



L'urbanisation n'est pas un vain « mot » à Angleur.

Le problème posé était la mise en valeur et le conditionnement rationnel de quelque 800 hectares de terrains boisés, magnifiquement situés sur le haut plateau du Sart Tilman.

Les quatre cinquièmes du territoire de la commune sont situés au Sart Tilman, dont une grande partie est propriété de la Société Immobilière Bernheim. Ce territoire constitue le champ d'avenir de la cité.

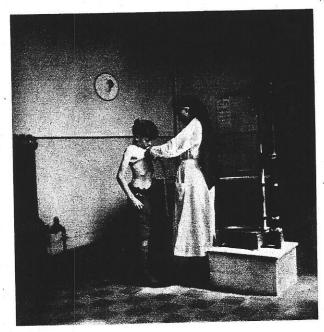
La mise en valeur du Sart-Tilman n'était possible que grâce à la création d'une importante voie de communication nouvelle, la route du Condroz, destinée à relier Liége aux grandes routes d'accès à l'Ardenne, au Condroz et à la France.

L'Etat consentit à assumer les frais considérables d'une telle entreprise, laquelle devait utilement dégorger les routes de Liége, dessinées comme l'on sait dans une vallée étroite, et qui traversent des régions in-

Cependant le Ministre Henri De Man exigea deux choses :

a) Une importante intervention financière des propriétaires du domaine du Sart Tilman, pour alléger la participation de l'Etat dans la construction de l'assiette de la nouvelle route, sur les dix kilomètres environ de son

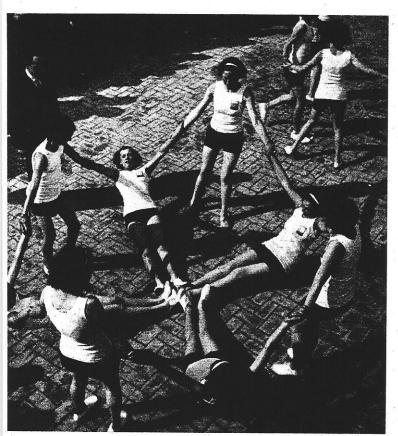
b) Un projet d'urbanisation de l'ensemble du domaine, lequel devait être consacré par des statuts officiellement entérinés par l'Etat, la province, les communes intéressées et la Société Immobilière Bern-



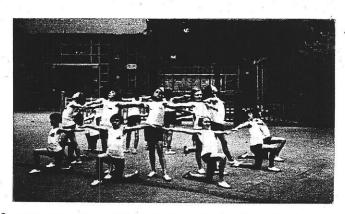
L'Hygiène sociale à Angleur. En haut : l'œuvre communale des consultations prénatales et des nourrissons.

A Angleur, en bas : l'inspection médicale scolaire écarte de l'enfance studieuse de nombreux dangers de maladies.

Ce projet comporte, parmi ses clauses essentielles: 1° Un droit de direction et de contrôle du lotissement et de l'aménagement de la cité nouvelle par un comité de trois urbanistes éminents: M. Prost, architecte en chef du Gouvernement français, M. H. Van de Velde, conseiller artistique du Ministère des Travaux publics, et M. J. Moutschen, architecte, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, de Liége, délégué par la province et les communes. 2° L'abandon d'un domaine de 50 hectares à la Caute de la commune de 50 hectares à la Caute de la commune de 50 hectares à la Caute de la commune de 50 hectares à la Caute de la commune de 50 hectares à la Caute de la commune de 50 hectares à la caute de la commune de 50 hectares à la caute de la cité nouvelle par un comité de la cité nouvel



A l'Ecole moderne du Centre. Commune d'Angleur. La leçon de rythmique.



2º L'abandon d'un domaine de 50 hectares à la Société liégeoise d'Urbanisation, à des fins d'utilité publique et pour constituer le noyau de la future cité. 3º L'abandon d'un territoire de 80 hectares environ de terrains boisés, propres à être convertis en parcs publics.

4º Une récupération sur les prix de vente. Ces récupérations d'une part de la plus-value des terrains situés dans la zone à urbaniser seront investies dans les bâtiments publics à créer et à outiller : écoles, église, parc public, plaine de jeux, stand de sport, bureaux publics, salle de fêtes, etc.

Ainsi se trouve être réalisé, pour la première fois en Belgique, un organisme actuellement en action, qui dirigera l'établissement d'une cité entière, selon les règles d'une urbanisation rationelle, et qui, sans nuire à des intérêts privés, sauvegardera jalousement les intérêts publics les plus légitimes.

MM. I. Alexandre et Maurice Bernheim, morts récemment, ont été les chevilles ouvrières de l'urbanisation du Sart Tilman.

Nous ne pouvons terminer cette série d'articles sans leur rendre un hommage mérité.

Nous sommes certains que l'œuvre grandiose qu'ils ont entreprise ne périra pas, et donnera les grands résultats qu'ils ont escomptés avec une parfaite confiance dans l'avenir.

